



Direction Générale  
des Services  
Tél. : 03.29.62.42.17.

MAIRIE DE REMIREMONT  
BP 30107 - 88204 REMIREMONT CEDEX

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU**  
**de la SEANCE du 18 Juin 2018**

**Présidence :** M. Jean HINGRAY, Maire.

**Étaient présents :** M. HINGRAY, M. THOUVENOT, M<sup>me</sup> SCHLESINGER,  
M. CLOCHÉ, M. FOUCHER, M<sup>me</sup> DIDON, M<sup>me</sup> PORTÉ,  
M<sup>me</sup> LE MAREC, M. ROBICHON, M<sup>me</sup> HANTZ, M<sup>me</sup> CHERRIERE,  
M<sup>me</sup> PIERREL, M<sup>me</sup> COLOMBIER (jusqu'à la question n° 21 inclus),  
M. VALDENAIRE, M. SPATZ, M. MILLOTTE, M<sup>me</sup> WAGNER,  
M. GEORGEL, M<sup>me</sup> TISSERANT, M. TISSERAND, M. VALUSEK,  
M<sup>me</sup> RATSIMIHAH, M. RIMPAULT, M<sup>me</sup> FISCHER

**Procurations :** M<sup>me</sup> GAILLEMIN à M. FOUCHER  
M. RENARD à M. THOUVENOT

**Absents :** M. ROSA  
M<sup>me</sup> SCHNEIDER  
M. LAINE

**Secrétaire de Séance :** M. Romain MILLOTTE.

**Assistaient à la Séance :** M<sup>me</sup> Isabelle SCHILD, Directrice Générale des Services,  
M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Directeur de Cabinet,  
M. Pascal GRANDEMANGE, Chef de Pôle « Technique et Cadre  
de Vie »,  
M<sup>me</sup> Assia AMMOUR-LENOIR, Chef de Pôle « Culture, Sport et Vie  
Associative »,  
M<sup>me</sup> Christelle COLLIN, Chef de Pôle « Service à la Population  
et Animations Intergénérationnelles »,  
M<sup>me</sup> Marie-Christine GERMAIN, Adjoint Administratif Principal  
de 1<sup>ère</sup> classe,  
M<sup>me</sup> Virginie VINCENT, Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est 20 h 30, Monsieur Jean HINGRAY, Maire, ouvre la séance.

Il demande à Monsieur Romain MILLOTTE, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

Il informe les membres de l'Assemblée qu'il a reçu les excuses de :

- Madame Béatrice GAILLEMIN qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Charles FOUCHER
- Monsieur François RENARD qui donne pouvoir à Monsieur Patrice THOUVENOT
- Madame Lise SCHNEIDER et Monsieur Hugues LAINE sont excusés
- Monsieur David ROSA est absent.

**L'effectif est donc de 24 membres présents + 2 procurations.**

\*\*\*\*\*

Le prochain Conseil Municipal étant trop proche de l'évènement, Monsieur le Maire demande aux Élus, qui l'acceptent, d'ajouter en fin de séance un point à l'ordre du jour concernant le tarif des concerts du prochain Nancy Jazz Pulsations délocalisés à REMIREMONT ; l'organisateur pourrait ainsi lancer sa communication.

Ensuite, après avoir retracé brièvement l'histoire de l'Hôpital de REMIREMONT, il invite ses Collègues le 7 Juillet prochain à 18 h. 00 au baptême républicain de cet Établissement qui sera renommé « Hôpital Béatrice de Lorraine ». Il souhaite redorer les lettres de noblesse de cette institution et remettre les femmes au centre de la place publique, précisant que REMIREMONT la Belle des Vosges est la patrie des Chanoinesses.

En tant qu'Élu, il trouve impensable que l'Agence Régionale de Santé se soit attaquée à la maternité l'année dernière et donc indirectement aux femmes de l'ensemble du territoire. C'est la raison pour laquelle, il s'est engagé avec d'autres Élus et personnalités issues de la Société Civile pour le maintien de cette structure en l'état actuel.

Après avoir énoncé les qualités essentielles de Béatrice de Lorraine, Monsieur le Maire, souhaitant redonner toute sa notoriété à cette grande dame de la Région, précise que ce rassemblement populaire actera, pour les élus locaux, leur soutien indéfectible à cette structure et au personnel de santé.

D'autre part, il invite ses Collègues à participer à l'inauguration du marché couvert prévue ce 28 Juin à 18 h. 30 puis à une réunion publique organisée le 06 Juillet prochain à 18 h. 30 au grand salon sur le thème « L'Europe de La Défense », laquelle sera animée par Monsieur Jean-Marie BOCKEL, fondateur du parti « La Gauche Moderne », ancien Maire de MULHOUSE, ancien Ministre et actuellement sénateur du Haut-Rhin.

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire propose de passer aux communications.

### ➤ **Condoléances :**

Il informe ses collègues qu'il a, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, adressé de sincères condoléances :

- à **Monsieur Henri PIAGET**, ancien Chef du Protocole, **et son épouse**, à l'occasion du décès de leur fils **Jean-Christophe**, ancien Conseiller Municipal, dont les obsèques ont été célébrées le Jeudi 14 Juin dernier en l'Église Abbatiale de REMIREMONT,

- à **Monsieur Bernard PIERRE**, ancien Conseiller Municipal, à l'occasion du décès de son frère **Francis**, dont les obsèques ont été célébrées le Samedi 16 Juin dernier en l'Église Abbatiale de REMIREMONT.

## **REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance des courriers de remerciements parvenus en Mairie, il s'agit de ceux :

➤ **Suite à l'attribution de subventions :**

- De **Madame Monique CHARTOIRE**, Présidente des Amis du Châtelet,
- De **Madame Monique CHARTOIRE**, Présidente du Comité d'Accueil des Anciens de REMIREMONT,
- De **Madame Carole ARNOULD**, Présidente de l'Association Sportive du Collège Charlet,
- De **Madame Jacqueline BOUVIER**, Présidente de la section de REMIREMONT des Amis de la Nature,
- De **Monsieur Jean-Claude PERRIN**, Président du Club Informatique 88,
- De **Madame Marie-Christine MANGE**, Présidente de l'Association Familiale REMIREMONT-VECOUX,
- De **Madame Catherine GIRAUD**, Directrice Générale de l'AVSEA (Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes),
- De **Monsieur Gilbert BOUCHÉ**, Président de la 408ème Section de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (S.N.E.M.M.) de REMIREMONT et environs,
- De **Madame Carole ARNOULD**, Présidente de Musique à REMIREMONT,
- De **Madame Carole ARNOULD**, Présidente de l'Association Romarimontaine des Jeunesses Musicales de France (J.M.F.),
- Du **Docteur Noël BODARD**, Président de l'Association Bibliothèque de l'Hôpital de REMIREMONT,
- De **Monsieur Yves BONNEVILLE**, Président du Choeur des Abbesses,
- De **Madame Isabelle DEMANGE**, Présidente de la Société de tir de REMIREMONT,
- De **Monsieur Jean HILFIGER**, Président des Amis de la 36ème DIUS,
- De **Madame Odile BIGORNE**, Trésorière de la Conférence de REMIREMONT de la Société Saint-Vincent-de-Paul des Vosges,
- De **Monsieur Pascal VILLEMIN**, Proviseur, et Président de l'Association Sportive du Lycée Camille CLAUDEL,
- De **Monsieur Robert JACQUOT**, Président du Club Vosgien de REMIREMONT et des Environs,
- De **Madame Cécile MARCHOCKI**, Présidente de Ciném'Art Cades,
- De **Monsieur Dominique RUDOLF**, Président de la C.RE.SU.S. (Chambre Régionale du SÜrendettement Social),
- De **Monsieur Bernard TOUSSAINT**, Président de la 52ème Section de la Légion Vosgienne des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Vallée de CLEURIE,
- De **Madame Marie-Thérèse GEORGES**, Responsable de l'Antenne locale de REMIREMONT de la Croix-Rouge Française,
- De **Madame Narcisa TISSERAND**, Présidente du Foyer-Socio Educatif (F.S.E.) du Collège Le Tertre,
- De **Madame Françoise LEMARE**, Présidente de l'Union Cycliste Romarimontaine (U.C.R.),
- De **Monsieur Alexandre MORRETTA**, Président de l'Ensemble Basket REMIREMONT LE THILLOT,
- De **Madame Sandrine BEAUMONT**, Directrice Administrative et Financière d'ADAVIE.

➤ **Divers :**

- de **Madame Françoise REMY**, Secrétaire du Groupe de REMIREMONT d'Amnesty International, pour la participation de la Ville à l'occasion de la Foire aux Livres d'occasion,
- du **Docteur Maryse MOREL**, Responsable Prélèvement Nancy de l'Établissement Français du Sang (E.F.S.) pour la participation de la Ville à l'occasion de la collecte de sang du mois d'Avril dernier,
- de **Madame Elsa SCHALCK**, *Vice-Présidente Jeunesse et Orientation, Engagement, Citoyenneté et Démocratie Territoriale de la Région Grand Est*, pour l'accueil qui lui a été réservé dans le cadre du Tour Régional de la Jeunesse,
- de **Messieurs Florent POIROT et Rodrigue PEREIRA**, pour la présence de certains d'entre nous et le prêt de matériel apporté dans le cadre de la fête des voisins.

➤ **Suite à envoi de Condoléances :**

- des **familles BALANDIER et CLAUDE**, très touchées par les marques de sympathie témoignées lors du décès de **Stéphane BALANDIER**, Adjoint Technique aux espaces verts.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose alors d'approuver les différents comptes-rendus.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 09 Avril 2018, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 14 Mai 2018 et le compte-rendu de la réunion de la Commission de l'Éducation du 06 Juin 2018, sont adoptés à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Puis, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (C.C.P.V.M.) - Élection d'un Délégué Communautaire suite à démission :

Après discussion, le Conseil, après avoir voté à bulletin secret, élit par 22 voix pour, Monsieur Jean-Charles FOUCHER en tant que représentant de la Commune de REMIREMONT au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (C.C.P.V.M.).

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges (S.D.E.V.) - Transfert de compétences :

Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas transférer les compétences optionnelles en matière d'éclairage public, au Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges (S.D.E.V.).

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Conseil Municipal de Jeunes - Création :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, approuve la création d'un Conseil Municipal de Jeunes dans les conditions précisées dans l'exposé ainsi que le règlement intérieur.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Urbain - Compte-rendu :

Le Conseil, prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Commercial et Artisanal - Compte-rendu :

Le Conseil, prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation de certaines attributions du Conseil Municipal - Administration Générale - Compte-rendu :

Le Conseil, prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Conditions d'occupation du domaine public - Plan d'eau - Terrain Multi-Sport :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, fixe :

- les conditions d'occupation de la terrasse du Plan d'eau comme suit :

- occupation de la terrasse délimitée par les dalles béton à proximité du « chalet » du Plan d'eau
- maintien d'un droit de passage pour le public
- redevance d'occupation du domaine public pour cet espace de 450 € pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018
- mise à disposition, sous sa propre responsabilité, du local technique attenant

- le prix de location du matériel de mini-golf à 100 € Hors Taxes pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018

- à 100 € Hors Taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018, le tarif de location de la licence IV détenue par la Ville et décide de limiter cette location à la présentation d'un permis d'exploitation conformément à la réglementation de débits de boissons à consommer sur place.

Il fixe également les conditions d'occupation au niveau du terrain multi-sport de Rhumont comme suit :

- espace de 40 m<sup>2</sup> situé sur la parcelle attenante au terrain multi-sport

- redevance annuelle de 275 €

- activité de food-truck associatif uniquement.

Il prend note qu'il appartiendra à Monsieur le Maire de signer, dans le cadre de ses pouvoirs propres, la convention d'occupation du domaine public à intervenir, pour chaque occupation.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Résidentialisation du Ban de Vagney - Cession des parcelles AV 257 et 260 à Vosgelis :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, prononce la désaffectation et le déclassement de la parcelle cadastrale AV n° 260 du domaine public communal et constate l'affectation de la parcelle AV n° 258 au domaine public communal. Il prononce également le classement de celle-ci dans le domaine public et approuve la cession des parcelles AV n° 257 et AV n° 260 à Vosgelis à titre gratuit. Il autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à titre gratuit des parcelles cadastrales AV n° 257 et AV n° 260 à Vosgelis qui interviendra à l'étude notariale LOUIS-DASSE, PEIFFER et OLLIER de REMIREMONT.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Forêt Communale de Remiremont - Mise à disposition gratuite de grumes au profit du Lycée Polyvalent Régional André MALRAUX :

Le Conseil, à l'unanimité, accorde la cession gratuite au profit du Lycée Polyvalent Régional André MALRAUX du volume de bois demandé et charge les Services de l'O.N.F., Agence de REMIREMONT, en liaison avec le Lycée, de la mise à disposition des bois ainsi cédés.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Service urbain de transport de personnes - Navette bihebdomadaire - Compte-rendu d'activité 2017 :

Après discussion, le Conseil, prend acte de la communication qui lui a été faite dans le cadre de l'exploitation en 2017 de la navette bihebdomadaire de transport en commun.

PERSONNEL TERRITORIAL - Comité Technique - Composition :

Le Conseil, à l'unanimité, fixe à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Technique commun de la Ville de REMIREMONT et du Centre Communal d'Action Sociale.

Il décide :

- du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- du recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la Collectivité.

PERSONNEL TERRITORIAL - Remboursement de frais aux membres du Conseil Municipal - Mandat spécial - modificatif :

Après discussion, le Conseil, par 22 voix pour et 4 abstentions (Mesdames Michelle TISSERANT et Janine RATSIMIHAH, Messieurs Jean-Benoît TISSERAND et Fabrice RIMPAULT), autorise le remboursement au profit de Monsieur le Maire des frais de transport qu'il a engagés pour se rendre à des Réunions où il a pu représenter la Commune, hors du territoire de celle-ci, dans le cadre de la défense de la maternité, sur la base d'un état des frais réels de déplacement, sur présentation de justificatifs (factures acquittées ou attestations de prix). Il dit que l'urgence des déplacements réalisés par Monsieur le Maire dans ce cadre justifie une prise en charge des frais de déplacement, postérieure à l'exécution de ces derniers, sur la période du 30 septembre au 31 décembre 2017 inclus et que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits suffisants ouverts au Budget Principal 2018.

PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs - Modificatif :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête telles que présentées les modifications du tableau des effectifs du Personnel Municipal et autorise Monsieur le Maire à procéder, dans le cadre des effectifs prévus audit tableau modificatif et selon les formes et conditions réglementaires, à la nomination des agents concernés à la date qu'il jugera opportune. Il dit que les rémunérations à verser seront imputées sur les crédits ouverts chaque année au Budget Communal.

PERSONNEL TERRITORIAL - Désignation d'un délégué local CNAS :

Le Conseil, à l'unanimité, désigne Madame Jocelyne PORTÉ en qualité de déléguée élue de la Ville de Remiremont, pour le Comité National d'Action Sociale, pour le mandat en cours.

PERSONNEL TERRITORIAL - Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.) - Versement d'une aide financière pour apprenti handicapé :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le versement d'une aide financière pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés présents depuis plus de deux mois, pour un montant forfaitaire unique de 1525 € et dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits suffisants ouverts chaque année au Budget Principal de la Ville. Il charge Monsieur le Maire de faire la demande de remboursement auprès du F.I.P.H.F.P. et autorise Madame le Trésorier Principal à faire recette de cette somme au Budget Principal.

PERSONNEL TERRITORIAL - Comité D'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun Ville de Remiremont - C.C.A.S. :

Le Conseil, à l'unanimité, dit qu'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun entre la Ville de REMIREMONT et le C.C.A.S. sera mis en place lors de son renouvellement en Décembre 2018.

PERSONNEL TERRITORIAL - Composition du C.H.S.C.T. commun :

Le Conseil, à l'unanimité, fixe à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun de la Ville de Remiremont et du Centre Communal d'Action Sociale. Il décide :

- du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- du recueil, par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, de l'avis des représentants de la collectivité.

FINANCES - Contrat Enfance Jeunesse - Nouveau contrat 2018/2021 :

Le Conseil, autorise Monsieur le Maire à engager les démarches visant à la signature d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2018/2021.

FINANCES - Centre Aquatique - Tarifs :

Après discussion, le Conseil, adopte les tarifs des droits d'entrée proposés pour être applicables à compter du 1er Septembre 2018.

FINANCES - Centre Social de Remiremont - Tarification 2018-2019 :

Le Conseil, à l'unanimité, valide :

- la tarification des activités du Centre Social à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2018,
- le nouveau règlement intérieur fixant les conditions d'accueil des enfants, intégrant les modalités de facturation et de recouvrement des créances dues.

FINANCES - Restaurant Municipal Scolaire - Tarifs des repas 2018-2019 - Proposition :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à la rentrée scolaire 2018/2019 et le nouveau règlement intérieur fixant la mise en place de l'accueil sur le site de la Grange Puton et du Château Zeller.

***Avant de quitter la salle des débats, Madame Audrey COLOMBIER  
donne procuration à Monsieur Guénolé SPATZ qui l'accepte.***

**L'effectif est donc de 23 membres présents + 3 procurations.**

FINANCES - Fête Patronale - Établissements forains - Droits de place - Tarifs 2018 - Modificatif :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, adopte la modification des tarifs relatifs aux droits de place pour l'année 2018.

FINANCES - Domaine de la Grange Puton - Restaurant du Centre Aéré et ses annexes - Tarifs de location 2018 - Modificatif :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, adopte :

- la modification de la tarification du Domaine de la Grange Puton - Restaurant du Centre Aéré et ses annexes,
- la gratuité une fois par an pour les associations romarimontaines à l'exclusion du forfait ménage dont elles resteront systématiquement redevable,

Il précise que le règlement des sommes dues sera effectué auprès du régisseur municipal de la « Régie Animation ».

FINANCES - Animations - Tarifs année 2018 - Additif :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte :

- la simplification de la grille tarifaire de location du Palais des Congrès,
- l'ajout d'une tarification pour l'utilisation seule du hall d'entrée de ce bâtiment.

FINANCES - Location de matériel et d'équipements communaux - Intervention des Services Techniques Municipaux - Tarifs 2018 - Additif :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte :

- l'ajout d'une tarification pour la mise à disposition de matériel complémentaire,
- la gratuité de la mise à disposition du matériel aux associations et aux établissements scolaires romarimontains dans la mesure où l'animation n'aura pas de caractère commercial,
- les modalités de prêt du matériel.

FINANCES - Gestion de l'Espace d'Hébergement de la Grange Puton - Tarifs 2018 - Modificatif :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte :

- l'ajout de la taxe de séjour aux tarifs de location 2018 de l'Espace d'Hébergement de la Grange Puton,
- l'application de pénalités.

FINANCES - Comptabilité Communale - Établissement de photocopies - Tarifs :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour l'établissement de photocopies et dit que les tarifs seront applicables à compter du 15 juillet 2018. Il autorise Madame le Trésorier Principal à faire recette des photocopies au sein de la régie de la Comptabilité Communale au Budget Principal.

FINANCES - Musée Municipal Charles de Bruyères - Exposition "Jean Nicolas Matrel (1663-1743) et la poterie d'étain de Lorraine au XVIIIe s." - Tarif vente de catalogue :

Le Conseil, à l'unanimité, fixe à 20 € pièce le tarif de vente des 100 exemplaires du catalogue de l'exposition « Jean Nicolas Matrel (1663-1743) et la poterie d'étain en Lorraine au XVIIIe s. » et autorise Madame le Trésorier Principal à faire recette des ventes de ces ouvrages au Budget Principal.

FINANCES - VOSGES FM (Association RADIO COLOR) - Demande d'une subvention exceptionnelle :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association RADIO COLOR pour son antenne VOSGES FM au titre de l'année 2018 pour profiter de ce canal médiatique et dit que cette somme sera imputée sur le crédit réservé ouvert au Budget de l'Exercice 2018 et sera versée sur le compte bancaire au nom de ladite Association.

FINANCES - Cyclo-cross urbain - Cross Team by G4 - Demande d'une subvention exceptionnelle :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association Cross Team by G4 pour l'organisation de son cyclo-cross urbain du samedi 18 août 2018 et dit que cette somme sera imputée sur le crédit réservé ouvert au Budget de l'Exercice 2018 et sera versée sur le compte bancaire ouvert au nom de ladite Association à l'issue de son organisation.

FINANCES - La Filature - Construction d'un cinéma - Subvention de la Collectivité :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 250 000 € à la Société 'Les Écrans du Grand Est', et dit que cette subvention d'équipement sera imputée sur le crédit ouvert au Budget de l'Exercice 2018 pour la somme de 125 000 € ; le solde, soit 125 000 €, sera ouvert au Budget 2019. Il précise que cette somme sera amortie sur 15 ans, dès la première année qui suivra son versement intégral et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le bénéficiaire en fixant notamment les conditions de versement.

FINANCES - Musées Municipaux - Demande de subvention FRAM :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le programme d'acquisitions d'œuvres présenté pour un montant de 3 600 € et sollicite auprès du FRAM, pour en assurer le financement, une subvention du montant le plus élevé possible.

FINANCES - Bâtiments communaux - Travaux d'extension du Musée Friry - Demande de subvention FSIL - Contrat de ruralité :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel concernant les travaux d'extension, de rénovation et d'accessibilité du Musée Friry et rappelle que ces travaux sont estimés à 579 839,12 € T.T.C et que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2018. Il sollicite une subvention auprès de l'État au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local - Contrat de Ruralité.

FINANCES - 23e carnaval vénitien de Remiremont - Subvention exceptionnelle "Stationnement" - Modificatif :

Le Conseil, à l'unanimité, décide de modifier la délibération initiale et de verser une subvention exceptionnelle destinée à indemniser les Associations ayant participé à l'organisation du 23<sup>e</sup> Carnaval Vénitien 2018 à hauteur de 2 648,00 € (et non des 2 647,00 € précédemment votés). Il dit que les sommes seront imputées sur le crédit ouvert au Budget de l'Exercice 2018 et seront versées sur les comptes bancaires ouverts au nom desdites Associations.

FINANCES - Redevance assainissement - Retrait partiel délibération Tarif 2017 pour la Commune de Saint-Nabord :

Le Conseil à l'unanimité, autorise :

- le retrait partiel de la délibération du 13 avril 2017 actant le montant de la redevance assainissement pour la Commune de Saint-Nabord à 0,7745 € par m<sup>3</sup>
- l'annulation du titre n° 58 du 30 décembre 2017 pour 72 019,98 €.

FINANCES - Dégâts au bien public - Règlement de dommages - Autorisation de recettes :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise la Trésorerie Principale de REMIREMONT à procéder au recouvrement des sommes dues à la Ville.

TRAVAUX ET URBANISME - Reconstruction du petit manège du Centre Hippique après démolition du bâtiment existant - Avant-projet définitif :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, approuve le dossier d'Avant-Projet Définitif dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux de reconstruction du petit manège du Centre Hippique de Remiremont. Il constate que les travaux sont estimés à 490 000.00 €uros (T.T.C.) et sollicite, pour en assurer le financement, des subventions de l'État (au titre de la D.E.T.R.) et du Département des Vosges (au titre du développement des territoires) et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2018.

TRAVAUX ET URBANISME - Travaux d'eau potable - Programme 2018 - Avant-projet définitif :

Le Conseil, approuve le dossier d'Avant-Projet Définitif dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux d'eau potable - Programme 2018. Il constate que les travaux sont estimés à 175 000,00 € H.T. soit 210 000,00 € T.T.C. et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2018.

FINANCES - Animation - Festival Nancy Jazz Pulsations - Concerts des 10 et 14 octobre 2018 :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, adopte la tarification double pour les concerts délocalisés du Festival Nancy Jazz Pulsations (NJP) des 10 et 14 octobre 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de partenariat avec NJP. Il dit que la dépense, d'un montant de 6 300 € HT, sera inscrite au Budget 2018 et précise que la recette encaissée d'un montant maximum de 10 110 € TTC sera versée sur la régie « Animations » de la Ville de Remiremont.

\*\*\*\*\*

### RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Avant d'intervenir sur le problème du ramassage des ordures ménagères, Monsieur VALUSEK tient à préciser qu'un reportage a été diffusé récemment sur FRANCE 2, dans l'émission « Envoyé Spécial », sur le refus de l'arrivée du nouveau compteur électrique LINKY, sujet qu'il avait abordé lors d'une précédente séance.

Il revient ensuite sur l'unique collecte hebdomadaire des ordures ménagères qui a lieu désormais dans certaines rues sans diminution de la redevance.

Monsieur THOUVENOT indique avoir déjà exposé ce problème, notamment pour le Faubourg du Val d'Ajol. Il souligne que la décision revient au SICOVAD qui ne souhaite pas revenir à 2 tournées. Néanmoins, les taux pourront être révisés en fonction des ramassages et baisser si les romarimontains sont « bons élèves » notamment en effectuant le tri sélectif.

Il signale que le SICOVAD a tout de même maintenu 2 tournées dans certains secteurs.

Monsieur FOUCHER remarque que les constats sont effectués selon ce qui arrange le SICOVAD. Il précise que certains propriétaires ou locataires de petits appartements, par manque de place, déposent leurs ordures ménagères sur les trottoirs plusieurs jours avant le ramassage.

Monsieur THOUVENOT indique également que certains habitants n'ont pas encore le réflexe de sortir leurs sacs une seule fois par semaine au lieu de 2 et propose ainsi que des containers soient mis à leur disposition.

Monsieur VALUSEK souhaiterait que soit proposée une contrepartie aux habitants ne bénéficiant plus de deux collectes hebdomadaires et propose même qu'un double container soit mis à leur disposition.

Monsieur le Maire signale que certaines rues ressemblent à BAGDAD et reconnaît que la situation est inadmissible. Il propose d'étudier avec Pascal GRANDEMANGE la création de poubelles enterrées dès que les conditions financières de la Ville le permettront. Cette solution permettrait ainsi à la Commune de rattraper son retard sur le tri sélectif ; il rencontre d'ailleurs Monsieur Benoît JOURDAIN dans quelques jours.

Monsieur VALUSEK craint que les habitants des communes avoisinantes déposent leurs ordures ménagères dans ces poubelles enterrées et pense que le double container reste la solution la plus propre permettant ainsi aux habitants de ne plus stocker leurs sacs à l'intérieur.

Monsieur le Maire assure déjà tout mettre en œuvre avec la Police pour verbaliser les contrevenants ne respectant pas les règles.

Monsieur FOUCHER indique qu'il faut de la place pour stocker un double container.

Monsieur TISSERAND précise que ce point est important pour les citoyens et dit qu'à l'époque, l'équipe municipale avait réussi à faire baisser les taux. Actuellement, il pense que la Ville de REMIREMONT est toujours en position de force et précise que celle-ci est une des plus grosses contributrices aux taxes et représente 30 % du bassin de la COMCOM. Ce service étant déjà très onéreux, il ne comprend pas pourquoi certains habitants paient le prix de 2 collectes alors qu'une seule est effectuée.

Pour conclure, Madame FISCHER affirme que certains habitants de sa rue sortent leurs poubelles 4 jours à l'avance et signale même que le tri n'est pas fait et que les chats et les chiens éparpillent les détritiques obligeant ainsi les piétons et les poussettes à prendre des risques en descendant du trottoir.

***Sans autre question, la séance est levée à 23 h. 15.***

A REMIREMONT, le 21 Juin 2018.

Jean HINGRAY  
Maire de REMIREMONT